



Automobile pièce détachée défectueuse

Par **viviane**, le **29/07/2010** à **16:28**

Bonjour,

Au cours d'un voyage pour l'Ecosse au départ de Riom (63), nous avons été victimes d'une panne de notre véhicule Renault Kangoo, à Lille (59). Celle-ci est due à la courroie de distribution, pièce qui a pourtant été changée en mars 2009 dans le respect des règles d'entretien préconisées par le constructeur (tous les 5 ans ou 120 000 km). Or au bout de 16 000 km la courroie s'est effilochée puis rompue. Cela nécessite des réparations d'un montant total de 2 200 € minimum d'après le devis du garagiste belge chez lequel la voiture est déposée. Nous aimerions savoir quels sont nos recours dans la mesure où la responsabilité du constructeur de la pièce nous semble clairement engagée.

Merci

Par **jeetendra**, le **29/07/2010** à **18:45**

Bonsoir, ça va être difficile d'attaquer le garagiste, la garantie contractuelle relative à la réparation est courte (6 mois, 1 an, etc.), il aurait fallu faire une expertise en amont du véhicule avant de faire les réparations dans l'urgence, courage à vous, cordialement.

Par **viviane**, le **30/07/2010** à **16:05**

bonjour,

Nous n'avons pas encore fait faire les réparations. Pensez-vous que nous puissions faire venir un expert? Nous avons des photos de la pièce endommagée, cela suffit - il?
Merci.